



Le 14 mai 2021

TABLE DES MATIÈRES

MESURES LÉGISLATIVES

M. Melanson

L'hon. M^{me} Shephard

M. Melanson

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M^{me} Shephard

M. Melanson

L'hon. M^{me} Shephard

M. Melanson

L'hon. M^{me} Shephard

L'hon. M^{me} Shephard

M. Melanson

M. Melanson

L'hon. M^{me} Shephard

L'hon. M^{me} Shephard

L'hon. M^{me} Shephard

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

ÉQUITÉ SALARIALE

M^{me} Thériault

L'hon. M^{me} Scott-Wallace

M^{me} Thériault

L'hon. M^{me} Scott-Wallace

CORONAVIRUS

M. Coon

L'hon. M. Higgs

M. Coon

L'hon. M. Higgs

SANTÉ MENTALE

M. Austin

L'hon. M^{me} Shephard

ÉGALITÉ DES FEMMES

M^{me} Thériault

L'hon. M^{me} Scott-Wallace

SANTÉ MENTALE

M. McKee

L'hon. M^{me} Shephard

[Traduction]

MESURES LÉGISLATIVES

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, la journée d'hier sera très importante dans l'histoire de l'Assemblée législative et certainement de la province. L'opposition officielle a déposé un projet de loi intitulé la *Loi d'Avery*, un projet de loi qui, s'il est adopté à l'aide du soutien du gouvernement, pourrait véritablement sauver des vies. Plus de 140 personnes dans la province attendent un don d'organes.

Nous avons entendu hier l'avis de quelques parlementaires du côté du gouvernement à ce sujet, y compris la ministre de la Santé. Les gens du gouvernement ont pris la décision de remettre l'étude du projet de loi et peut-être, bien franchement, de ne pas l'adopter pendant la législature en cours. Nous n'avons pas entendu l'avis du premier ministre sur le sujet. Le premier ministre pourrait-il nous donner, ici ce matin, son avis sur le sujet et sur le projet de loi?

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, je suis contente de prendre la parole ce matin au sujet du projet de loi dont parle le chef de l'opposition. J'ai écouté la déclaration du député sur le sujet ce matin et je suis d'accord qu'un grand nombre de personnes et d'organismes souhaitent l'adoption de ce projet de loi. Toutefois, je suis assez certaine que les gens ne veulent pas que nous adoptions un projet de loi qui n'est pas prêt à être adopté. Ce serait irresponsable de ma part et de la part de mes collègues d'adopter un projet de loi en sachant, bien franchement, que celui-ci n'est pas prêt à être adopté.

Les gens d'en face ont dit plusieurs fois hier que le projet de loi était inspiré du projet de loi adopté en Nouvelle-Écosse. Eh bien, je suis désolée, Monsieur le président. Nous les avons informés — ma collègue de Fundy—Les-Îles—Saint John-Ouest leur a même montré et leur a dit — que la mesure proposée ne l'était pas. Merci, Monsieur le président.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Je m'adresse à vous, Monsieur le président, pour dire que nous connaissons l'avis de la ministre. Elle l'a donné hier et elle l'a donné encore une fois ici ce matin. Ce que nous ne connaissons pas, c'est l'avis du premier ministre sur la question.

Le projet de loi est inspiré du projet de loi adopté en Nouvelle-Écosse, lequel a été mis en oeuvre et a en fait été bien reçu en Nouvelle-Écosse. J'ajouterais qu'il est possible de supposer — je le sais effectivement — que le projet de loi adopté en Nouvelle-Écosse sauve des vies.

En tout cas, si le projet de loi pose problème, il est toujours possible d'y apporter des amendements en suivant la procédure habituelle à la Chambre, entre la deuxième lecture et la troisième lecture.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Laissons le processus de côté pour un instant. Je veux entendre le premier ministre à cet égard. Quel est votre avis sur le sujet? Il est d'une importance considérable pour l'adoption éventuelle d'un tel projet de loi.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci de la question, Monsieur le président. Mon avis est très clair. Je veux que le projet de loi soit bien conçu. J'appuie sans réserve ma ministre dans la vérification des détails du projet de loi. Lorsqu'une mesure est présentée et que, 36 heures plus tard, elle est mise aux voix... Je sais que l'objet de la philosophie libérale est de faire la manchette, mais notre philosophie porte sur le contenu. Nous agissons démocratiquement : nous renvoyons le projet de loi au Comité permanent de modification des lois pour cerner les nuances entre celui-ci et le projet de loi adopté en Nouvelle-Écosse et savoir ce qu'en pensent les gens. Nous disposerons alors d'un projet de loi convenable, dont nous pourrions tous être fiers. Merci.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : La question est claire : Le premier ministre est pour ou contre le projet de loi au sujet des dons d'organes, aussi appelé la *Loi d'Avery*?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Comme toujours, Monsieur le président, j'ai parfois l'impression que l'opposition manque un peu de vision. Nous avons très clairement manifesté notre intention de travailler avec les parlementaires de l'opposition pour que le projet de loi soit adopté. Nous avons été très clairs à cet égard.

En fait, j'ai rencontré la veille du dépôt du projet de loi le député qui en était responsable pour lui demander si nous pouvions travailler ensemble pendant un certain temps afin de l'améliorer. Pour ce faire, je lui ai dit que nous ferions tout notre possible. Je lui ai dit que nous apporterions les modifications et que nous attribuerions même aux parlementaires de l'opposition le mérite du projet de loi. Ces derniers ont pourtant décidé de faire cavalier seul. Trente-six heures après avoir déposé le projet de loi, ils voulaient en débattre et procéder au vote, alors qu'il n'était pas prêt, Monsieur le président. Ils n'ont pas fait le travail qu'ils auraient dû faire. Cela illustre bien la politique du Parti libéral, qui consiste à toujours agir avant de réfléchir.



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Je suis désolée que l'opposition ait choisi une voie politique, dans le cas d'espèce, étant donné que la mesure est importante pour l'avenir de nombreuses familles de la province. Nous ferons en sorte que les choses se passent dans les règles de l'art.

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre. À l'ordre.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le premier ministre, par votre entremise, Monsieur le président, êtes-vous pour ou contre le projet de loi sur le don d'organes au Nouveau-Brunswick? Êtes-vous pour ou contre le projet de loi — oui ou non?

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, je ne parlerai pas à la place du premier ministre. Toutefois, pensez-vous que je pourrais prendre la parole à la Chambre et faire une telle déclaration sans le soutien du premier ministre?

La politique, vraiment, à son comble... Il s'agit d'une question très sérieuse pour laquelle nous avons offert notre soutien. Nous avons proposé de mener à bien le travail. Il reste que nous le ferons au moyen d'un processus approprié qui tient compte de l'objet du présent projet de loi et de l'état de la situation en Nouvelle-Écosse et qui va au-delà des conséquences d'une nouvelle loi... C'est la première du genre en Amérique du Nord.

Pourquoi aimeriez-vous aller vite en besogne? Agir de façon responsable revient à renvoyer le projet de loi au Comité de modification des lois. Parlons-en tous. Ayons tous notre mot à dire. Demandons aux experts de nous dire ce qu'il y a à faire pour que le processus se déroule correctement, car, Monsieur le président, l'erreur n'est pas permise. Merci.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : La Société médicale du Nouveau-Brunswick, la Fondation des maladies du cœur, l'Association des travailleuses et des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick et la section atlantique de la Fondation du rein sont toutes en faveur du projet de loi. De telles organisations ont de l'expertise. Ce sont des experts en la matière. Monsieur le premier ministre, allez-vous prendre la parole pour donner votre opinion tranchée et vous expliquer? Êtes-vous en faveur du don d'organes?

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Aucune des organisations mentionnées ne voudrait voir la Chambre adopter un projet de loi à moins qu'il soit en bonne et due forme. Qui veut une mauvaise mesure législative? C'est bien l'opposition, Monsieur le président, pour faire la manchette. Quelle honte. Monsieur le président, j'ai fait des efforts pour donner un coup de main, mais l'opposition n'a pas fait preuve de coopération. Si notre intention n'avait pas été sincère, nous aurions pu simplement rejeter le projet de loi.

(Exclamations.)

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Nous avons mis aux voix le projet de loi pour le renvoyer au Comité de modification des lois — une procédure appropriée. En fait, je me souviens que, lorsque j'étais dans l'opposition et que je siégeais à côté du chef du Parti vert, un des projets de loi qu'il avait déposés avait été renvoyé au Comité de modification des lois par le Parti libéral, qui avait manifestement pensé que c'était la voie normale. Monsieur le président, c'est une question d'intention, et la nôtre est sincère.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, d'habitude, la ministre de la Santé est toujours calme quand elle répond aux questions, mais ce matin, je constate qu'elle est un peu agitée — un peu agitée.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre, je vous prie.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, j'aimerais que les parlementaires fassent preuve de respect lorsqu'une personne prend la parole à la Chambre et qu'ils évitent également de la tourner en dérision.

Monsieur le président, il s'agit d'une question très importante. Le processus que le gouvernement a choisi, sans aucun échéancier, soit d'aller devant un sous-comité... Nous prévoyons siéger la semaine prochaine dans le cadre des affaires courantes. Nous prévoyons siéger pendant deux semaines en juin pour les affaires courantes. Il n'y a aucun calendrier visant à reconvoquer la Chambre avant l'automne prochain. S'il est prévu un discours du trône, alors nous prorogerons la Chambre. Cela signifie que le projet de loi pourrait mourir au Feuilleton. Le projet de loi pourrait mourir. Je veux entendre aujourd'hui, en premier lieu, l'opinion du premier ministre sur le don d'organes. Nous ne la connaissons toujours pas. Deuxièmement, quand le projet de loi...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, le député d'en face a raison. Je n'ai pas l'habitude d'élever la voix quand j'interviens à la Chambre ; alors je vais me calmer.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre, je vous prie.

Questions orales

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Cette situation a été créée par une opposition qui voulait adopter à la hâte un mauvais projet de loi. J'ai voulu donner un coup de main, mais les parlementaires d'en face l'ont décliné.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre, je vous prie.

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Nous avons un choix à faire. D'une part, nous aurions pu voter contre le projet de loi, ou nous aurions pu voter, de façon irresponsable, pour adopter un mauvais projet de loi. D'autre part, nous pouvions le renvoyer au Comité de modification des lois, le garder à l'ordre du jour, faire le travail nécessaire et le faire aboutir ; c'est ce que nous avons choisi de faire. L'opposition en récoltera les fruits plus tard, lorsque nous aurons terminé.

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Nous reviendrons sur le sujet, Monsieur le président.

J'aimerais parler d'un autre sujet, un sujet très important. Le personnel de nos établissements de soins de longue durée travaille très fort au quotidien. Il se soucie des pensionnaires et veut s'en occuper convenablement.

Toutefois, le personnel travaille aussi au quotidien dans les établissements de soins de longue durée afin de gagner sa vie. Nous savons que ces personnes, notamment les membres du personnel infirmier auxiliaire autorisé, passent des moments très difficiles depuis le début de la pandémie. Elles travaillent fort. Elles déploient des efforts colossaux et acharnés. Je sais que leur convention collective est expirée et que des négociations sont en cours. J'aimerais entendre le premier ministre dire s'il croit ou non que le salaire et les avantages sociaux dont bénéficient actuellement ces personnes sont appropriés pour le travail qu'elles doivent effectuer, un travail que je qualifierais de tout à fait unique, mais très exigeant. Monsieur le premier ministre, pouvez-vous nous dire si vous croyez que ces personnes bénéficient d'un salaire et d'avantages sociaux appropriés compte tenu du travail qu'elles doivent accomplir?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, la valeur des personnes qui s'occupent des gens dans nos établissements de soins de longue durée et nos hôpitaux, entre autres, est incontestable. L'importance des fonctions qu'elles assument quant à la prestation de soins de santé au sein de notre société et du rôle qu'elles jouent depuis le début de la pandémie est indéniable.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Oui, les négociations consistent notamment à examiner le régime de rémunération dans son intégralité et certainement à le comparer à ceux qui sont offerts dans d'autres provinces de l'Atlantique, car il est important et nécessaire que nous veillions à la parité à cet égard. Nous devons veiller à la parité, non seulement parce qu'il s'agit de la chose à faire, mais aussi parce que nous voulons nous assurer que les gens se sentent appréciés à leur juste valeur dans notre province.

De plus, comme je l'ai déjà dit et mentionné en parlant de la présidente du Syndicat des infirmières et infirmiers, il est convenu que nous ne devons pas seulement nous arrêter au salaire. Les salaires que nous offrons doivent être justes et équitables, cela ne fait aucun doute. Nous devons également trouver des façons différentes de faire les choses afin d'optimiser notre système de santé. Les discussions tenues jusqu'à maintenant à cet égard sont encourageantes.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, j'espère que le premier ministre est au courant de ceci : Au Nouveau-Brunswick, en 2020, le personnel infirmier auxiliaire autorisé gagnait 25 \$ l'heure. En Nouvelle-Écosse, il gagnait 30 \$ l'heure, soit 17 % de plus qu'au Nouveau-Brunswick. À l'Île-du-Prince-Édouard, il gagnait 29,60 \$ l'heure, soit 15,4 % de plus qu'au Nouveau-Brunswick. À Terre-Neuve, il gagnait 27,23 \$ l'heure, soit 8 % de plus qu'ici. Sur le plan de la rémunération, le personnel infirmier auxiliaire autorisé du Nouveau-Brunswick se classe au dernier rang au Canada atlantique.

Même si le personnel se voit accorder l'augmentation de 3 % sur quatre ans que vous proposez, soit une augmentation de 75 ¢ sur quatre ans, il occupera encore le dernier rang au Canada atlantique. Le tout sera-t-il soulevé pendant les négociations pour le groupe en question et pour d'autres groupes, lesquels accomplissent un travail unique, mais très exigeant, afin que ceux-ci puissent profiter de ce que vous appelez la parité, soient traités équitablement et puissent bénéficier de conditions concurrentielles et afin que nous puissions conserver le personnel dans les établissements et maintenir les soins et services dont nous avons absolument besoin dans la province?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Oui, je suis au courant des chiffres énumérés et je suis au courant de l'échéancier selon lequel la Nouvelle-Écosse est arrivée à sa position et du processus qu'elle a suivi. Je sais qu'il nous faut réfléchir à cela et que nous devons viser la parité.

Toutefois, je le répète, nous pouvons y arriver collectivement. Nous pouvons y arriver en examinant comment nous procédons différemment dans la province. Nous avons eu des discussions sur la façon dont nous pourrions améliorer l'accès aux soins de santé en procédant autrement et en ayant recours à notre personnel selon une approche différente de celles que nous suivons depuis des générations, car nous devons le faire, Monsieur le président. Il est essentiel de satisfaire aux exigences financières, et je sais que nous devons

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

y arriver. Toutefois, l'idée de trouver une façon différente d'assurer la prestation de services est aussi primordiale, car nous devons y arriver et nous faisons plus que jamais concurrence aux autres provinces. Notre objectif est non seulement de fixer une rémunération appropriée, mais aussi d'optimiser la prestation de services.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : J'attire également l'attention du premier ministre sur le fait que, en ce qui concerne le salaire du personnel infirmier auxiliaire autorisé, notre province arrive en queue de peloton au Canada, à l'échelle nationale. En Colombie-Britannique, il gagne 32 \$ l'heure ; en Alberta, 34,60 \$; en Saskatchewan, 37,20 \$; au Manitoba, à peu près 33,40 \$; en Ontario, la province de votre bon ami, M. Ford, 30,46 \$; au Québec, 30,46 \$ également ; à Terre-Neuve, 27,23 \$; en Nouvelle-Écosse, 30,27 \$; à l'Île-du-Prince-Édouard, 29,60 \$; au Nouveau-Brunswick, 25,30 \$. L'année dernière seulement, à l'Île-du-Prince-Édouard, les salaires ont augmenté de presque 3 % en un an, et, en Nouvelle-Écosse, ils ont augmenté de plus de 3 % en un an. En tiendrez-vous compte pendant les négociations?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Vous savez, Monsieur le président, la comparaison à l'échelle nationale montre que nous avons un point commun, lequel est très, très évident, c'est-à-dire que nous avons tous besoin d'un grand nombre de travailleurs de la santé, peu importe le salaire que nous offrons. Cela montre, Monsieur le président, que nous ne devons pas nous arrêter que sur une seule question. Afin d'éviter que ces personnes ne se sentent pas respectées au travail ni membre à part entière d'une équipe, il faut tenir compte de tout ce que nous offrons ici, c'est-à-dire qu'il faut tenir compte non seulement des salaires, mais aussi de l'environnement de travail, de la protection de nos travailleurs de la santé, de la façon dont ils se sentent à l'égard de leur emploi et des possibilités que celui-ci leur offre.

La pandémie de COVID-19 a favorisé le renouvellement de notre sentiment d'appartenance à une grande équipe, et nous devons faire en sorte qu'il s'étende à tous les hôpitaux de la province. L'important, c'est que les gens veulent faire partie d'une équipe gagnante, et, à l'heure actuelle, le Nouveau-Brunswick constitue une équipe gagnante. Il faut que les travailleurs de la santé en fassent partie. Au bout du compte, la réussite des négociations reposera sur tous les facteurs énumérés, Monsieur le président.

[Original]

ÉQUITÉ SALARIALE

M^{me} Thériault (Caraquet, L) : Merci, Monsieur le président. La Coalition pour l'équité salariale du Nouveau-Brunswick a présenté cette année deux rapports très importants qui évaluent la valeur des emplois dans le secteur des soins communautaires. Ceux-ci comprennent les services dans les foyers de soins spéciaux, les services de soins à domicile, le soutien aux familles et autres. Ces emplois à prédominance féminine, dont la plupart sont dans le secteur de la santé et des services sociaux, sont sous-évalués et sous-payés, et cela,

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

non seulement dans le secteur public, mais aussi dans l'ensemble des entreprises privées du Nouveau-Brunswick. L'étude démontre que les salaires, qui se situent actuellement aux environs de 15,30 \$ à 16,80 \$ l'heure, devraient plutôt être de l'ordre de 22 \$ à 25 \$ l'heure. Nous parlons donc d'un écart de 7 \$ à 9 \$, presque 10 \$. Voici ma question à la ministre responsable de l'Égalité des femmes : Que compte-t-elle faire pour remédier à cette inégalité? Merci.

[Traduction]

L'hon. M^{me} Scott-Wallace (Sussex-Fundy-St. Martins, ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, ministre responsable de l'Égalité des femmes, PC) : Monsieur le président, merci beaucoup. Je suis vraiment reconnaissante de la question. Franchement, je m'attendais à me la faire poser hier, étant donné que le rapport a été publié plus tôt cette semaine. Je parcours le rapport pour examiner les recommandations.

Je tiens toutefois à dire que, pas plus tard que le mois dernier, les travailleurs du secteur de la prestation de tels soins ont reçu des augmentations salariales. C'est la deuxième fois depuis que le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir — depuis 2018, je dirais — que cela s'est produit. Vous n'entendrez absolument aucune contestation ici, Monsieur le président, du fait qu'il s'agit de précieux travailleurs, qui sont pour la plupart effectivement des femmes. J'ai eu tant de discussions avec des gens du secteur. Plus tôt en avril, j'ai participé à un webinaire pour leur permettre de me parler directement. J'ai pu entendre parler de leurs expériences. Je les comprends. Les femmes en question...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Madame la ministre.

[Original]

M^{me} Thériault (Caraquet, L) : Merci, Monsieur le président. J'ai écouté vos webinaires, Madame la ministre. Toutefois, la question est : Que comptez-vous faire? La Coalition pour l'équité salariale du Nouveau-Brunswick demande la mise en œuvre d'un plan sur cinq ans en vue d'atteindre l'équité salariale dans l'ensemble des soins communautaires. Elle demande des investissements dans les salaires jusqu'à ce que l'équité soit atteinte, l'élaboration d'échelles salariales, l'indexation annuelle des échelles à l'indice des prix à la consommation et des évaluations continues des emplois.

Évidemment, nous comprenons très bien que cela ne se fait pas du jour au lendemain. Nous ne pouvons pas faire cela en criant lapin. Cependant, nous demandons une planification. C'est ce que demande la coalition : un plan. Alors, le gouvernement compte-t-il entreprendre un plan de cinq ans?

Questions orales

[Traduction]

L'hon. M^{me} Scott-Wallace (Sussex-Fundy-St. Martins, ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, ministre responsable de l'Égalité des femmes, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je suis encore une fois reconnaissante de la question. Je tiens à vous dire que nous prévoyons de nombreuses conversations à cet égard. Nous avons eu un nombre peut-être sans précédent de conversations avec le groupe en question. Nous entretenons une merveilleuse relation de travail. Nous comprenons vraiment que les femmes sont en première ligne du travail en question. Leur travail est sous-évalué. Les femmes sont sous-payées — elles le sont, tout à fait. Le rapport, que j'ai sous la main, expose de nombreuses mesures que nous pouvons envisager, mais il nous faut du temps pour les examiner. Je dois parler à mes collègues des diverses options.

Encore une fois, je vous remercie d'avoir soulevé la question aujourd'hui. Les femmes en question, je leur accorde de l'importance. En tant que gouvernement, nous leur accordons de l'importance. Nous avons saisi deux ou trois occasions. Au fait, dans notre budget, nous leur avons accordé d'autres augmentations de salaire. Merci.

CORONAVIRUS

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Merci, Monsieur le président. La Nouvelle-Écosse vient d'instaurer quatre journées de congé payées pour les gens de la Nouvelle-Écosse qui doivent prendre congé en raison de la pandémie de COVID-19. Il s'agit d'une mesure tout à fait indispensable que devrait adopter le Nouveau-Brunswick. L'annonce d'hier, indiquant qu'il y avait au moins 25 expositions potentielles au virus à Fredericton, 2 expositions dans des écoles et 1 exposition à l'hôpital Chalmers, est un excellent exemple d'une situation où probablement plus de 1 000 personnes devront s'isoler, se faire tester et attendre les résultats, ce qui signifie que certaines personnes ne toucheront aucun revenu, une réalité qu'elles peuvent difficilement se permettre.

Monsieur le président, ma question est simple : Le premier ministre fera-t-il ce qui s'impose et mettra-t-il en oeuvre un programme de congés de maladie payés pour, à tout le moins, la durée de la pandémie?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci de la question. Monsieur président, nous surveillons la situation dans notre province et tentons de savoir s'il s'agit d'un vrai problème qu'il nous faut régler. Tout au long de la pandémie, nous avons traité les situations au cas par cas, qu'il s'agisse notamment des entreprises, des particuliers et de la nécessité de s'isoler, afin de veiller à ce que les gens soient traités équitablement et de façon appropriée. Il ne devrait pas en être autrement dans le présent cas. À ma connaissance, les compagnies ont adopté très rapidement un programme de vaccination et affirmé : Vous savez, si je peux rapidement faire vacciner mon personnel... Les employeurs exercent des pressions et demandent : Puis-je recevoir des vaccins? Puis-je faire vacciner mon personnel?



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Les employeurs ne veulent pas non plus que les employés perdent quoi que ce soit, et ils ne veulent pas que ceux-ci s'absentent du travail. Ils veulent que les employés soient en sécurité et que ceux-ci puissent se rendre au travail. Pour l'heure, au lieu de suivre une tendance politique qui semble se dessiner dans la province, nous suivrons une vraie tendance qui est nécessaire dans la province et travaillerons avec des employeurs et des entreprises si ceux-ci ne font pas ce qui s'impose pour leurs employés. Merci.

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, si vous êtes en auto-isollement et n'avez pas de congés de maladie payés, vous ne recevrez donc pas d'aide de votre compagnie et vous serez en difficulté.

Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, Iain Rankin, reconnaît que les congés de maladie payés constituent une importante mesure de santé publique qui fera en sorte que les gens pourront rester à la maison s'ils ont un mal de gorge, le nez qui coule ou ressentent de la fatigue sans s'inquiéter de savoir comment ils arriveront à nourrir leur famille. Refuser de donner aux gens des congés de maladie payés est un bon moyen de propager dans la collectivité les variants les plus dangereux du coronavirus. La Nouvelle-Écosse le comprend. La Colombie-Britannique le comprend. Même Doug Ford le comprend.

Je veux savoir ce qu'attend le premier ministre pour faire en sorte que les gens aient accès à des congés de maladie payés lorsqu'ils sont en isolement ou ont des symptômes et doivent rester à la maison et attendre de subir un test de dépistage.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Eh bien, Monsieur le président, je dirais que je n'attends rien en particulier. Si nous constatons que des employés disent qu'ils ne peuvent pas recevoir le vaccin parce que leur employeur ne leur accorde pas de congé à cette fin ou que des employés subissent des difficultés excessives parce qu'ils doivent rester à la maison et s'isoler, nous travaillerons avec ceux-ci. Nous travaillerons avec ces employés, comme je l'ai déjà dit.

Jusqu'à présent, le besoin se fait-il sentir d'adopter une autre orientation ou d'adopter une orientation comme celle qu'adopte à ce moment-ci le premier ministre Rankin, car il sent le besoin de le faire, ou comme le premier ministre Ford l'a fait, car il en ressent le besoin, ou comme le fait la Colombie-Britannique, car elle en ressent le besoin? À l'heure actuelle, leurs besoins sont différents des nôtres ; ainsi, ces provinces ont apporté des changements à cet égard. Je ne veux pas dire que nous devrions attendre d'être dans une telle situation pour procéder à des changements. En ce moment, je ne pense tout simplement pas que la mesure proposée aurait nécessairement une incidence sur notre situation concernant la COVID-19. À cette étape-ci, Monsieur le président, maintenir le cap est...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.



Questions orales

SANTÉ MENTALE

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Monsieur le président, compte tenu de l'appui unanime accordé hier à la résolution voulant que soit devancé l'échéancier de mise en oeuvre du plan d'action visant la santé mentale, pour le faire passer de cinq ans à trois ans, il est clair que tous les parlementaires comprennent la nécessité criante d'une réforme. Nous convenons tous qu'aucune personne souffrant de troubles graves de santé mentale ne devrait se voir refuser des soins en raison d'une pénurie de personnel spécialisé. J'ai milité activement pour le recours aux soins virtuels comme solution pour combler les lacunes au sein du système de santé, notamment en santé mentale, et j'ai travaillé fort à cet égard.

J'ai été content de voir que les soins virtuels seraient envisagés dans le cadre des discussions en cours visant à réduire les retards et à assurer aux gens qui se présentent à l'urgence un accès direct à des soins. Ma question s'adresse à la ministre de la Santé. La ministre peut-elle nous donner des détails sur la façon dont les soins virtuels seront mis en oeuvre et les moyens envisagés à cet égard, et peut-elle nous donner le délai requis pour la mise en oeuvre?

L'hon. Mme Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Merci, Monsieur le président. Il est certainement très gratifiant de constater depuis les derniers mois que les discussions sur la santé mentale sont accueillies très favorablement dans la province. Nous prenons la santé mentale au sérieux. Nous y avons consacré des fonds au titre du budget de l'exercice dernier et du budget de l'exercice en cours. Nous avons réagi aux incidents portant sur les soins en cas de crise. Nous savons que, au fur et à mesure que nous poursuivrons le travail, les services s'amélioreront.

Pour répondre à la question du député à l'égard du délai prévu pour la mise en oeuvre, comme nous l'avons déjà indiqué, nous devançons l'échéancier de mise en oeuvre du plan d'action interministériel pour le faire passer de cinq ans à trois ans. Je suis très contente d'avoir appuyé la motion. Pour ce qui est des soins virtuels, des travaux sont en cours par l'intermédiaire de divers ONG et même dans le système de santé. Je ne peux pas vous donner un délai aujourd'hui, mais nous continuerons certainement le travail.

[Original]

ÉGALITÉ DES FEMMES

Mme Thériault (Caraquet, L) : Merci, Monsieur le président. Tout à l'heure, la ministre responsable de l'Égalité des femmes a parlé des merveilleuses conversations qu'elle a eues, mais, si vous parlez aux organismes, vous verrez qu'ils en ont pas mal jusqu'à là des merveilleuses conversations. Quand vous dites que vous devez vérifier avec les membres de votre caucus, je ne comprends pas que vous ne l'ayez pas encore fait depuis votre élection. Vous êtes responsable de l'Égalité des femmes et non de l'inégalité des femmes.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Le gouvernement fédéral a récemment déposé un budget très féministe, qui propose entre autres un système de garde à l'enfance universel et aussi des investissements de 3 milliards de dollars sur une période de cinq ans dans les soins de longue durée pour aider les provinces à établir de nouvelles normes.

Évidemment, le gouvernement conservateur, fidèle à lui-même, s'est montré très frileux à l'idée d'accepter de l'aide du gouvernement fédéral ; terrible misère à collaborer. Pour lui, l'urgence n'est pas humanitaire, elle est budgétaire. On se rappellera le fameux projet pilote pour réduire le personnel dans cinq foyers de soins. Ce n'est pas de réduire le personnel...

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Madame la députée.

L'hon. M^{me} Scott-Wallace (Sussex-Fundy-St. Martins, ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, ministre responsable de l'Égalité des femmes, PC) : Merci, Monsieur le président. Je ne crois pas qu'une question ait été posée.

Je répète qu'il s'agit d'un secteur auquel nous accordons beaucoup d'importance. Le mois dernier, le ministre du Développement social a annoncé des augmentations salariales dont bénéficieront 10 000 personnes au sein de celui-ci ; cela montre donc que nous leur sommes reconnaissants. Merci.

SANTÉ MENTALE

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Merci, Monsieur le président. J'aborde de nouveau le sujet de la santé mentale. Hier, il a été très bien de voir la Chambre adopter à l'unanimité la motion voulant que soit devancé l'échéancier de mise en oeuvre du plan d'action pour le faire passer de cinq ans à trois ans. Je suis content de savoir que les gens d'en face devanceront l'échéancier.

Une de mes questions porte sur les recommandations publiées mercredi, notamment en ce qui concerne les organismes sans but lucratif, les organismes qui collaborent avec le gouvernement provincial. Un grand nombre d'entre eux comblent les lacunes dans les services provinciaux. Ces organismes reçoivent des subventions provinciales, et ce à juste titre. Je pense aux organismes comme ACCESS Esprits ouverts dans la Péninsule acadienne, le Atlantic Wellness Community Center à Moncton et Family Plus à Saint John. Ce sont tous des organismes formidables.

Une des questions que soulève le rapport a trait à une nouvelle disposition. Il s'agit d'un mécanisme d'évaluation des demandes de financement pour les organismes sans but lucratif. Selon moi, cela indique peut-être une tentative d'obtenir de meilleurs résultats en dépensant moins d'argent. Que peut nous dire la ministre au sujet de la recommandation? Les organismes peuvent-ils s'attendre à continuer de recevoir les fonds en question? Merci.

Questions orales

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Merci, Monsieur le président. Je suis certaine que le député d'en face et moi sommes d'accord que nous devons fournir des services qui nous donnent les résultats que nous voulons obtenir et que la population mérite et recherche.

Le tout signifie que les services que nous devons fournir doivent être appuyés par des ONG qui fournissent les services complémentaires au processus et au système. Lorsque nous disons cela, nous voulons dire que nous collaborerons certainement avec des ONG, non seulement parce que nous accordons de l'importance à leur apport, mais aussi parce qu'ils peuvent nous fournir des moyens additionnels. Nous devons également nous assurer que les services qu'ils fournissent correspondent aux services dont nous avons besoin. Le programme personnel de chacun doit être présenté pour que nous soyons sur un pied d'égalité et sur la même longueur d'onde à l'égard des objectifs que nous fixons. Voilà l'objectif, Monsieur le président.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.